



**Piller Benoît**

Participation du canton à la plateforme Open Government Data (OGD)

Cosignataires : -	Date de dépôt :	29.01.18	DFIN
-------------------	-----------------	----------	------

**Dépôt**

Le Conseil d'Etat s'est résolument tourné vers la digitalisation de son administration en annonçant la révolution « *Fribourg 4.0* » dans son programme de législation comme l'un des projets phares.

La digitalisation d'une administration impose l'existence d'une politique publique de gestion des données produites par ses services. De multiples données ont une valeur non seulement pour les services qui les collectent et les maintiennent mais aussi pour l'économie privée qui peut les valoriser dans un création de nouveaux produits, pour les citoyen-ne-s qui bénéficient d'un accroissement de la transparence du fonctionnement de l'Etat en pouvant consulter les données sur lesquelles les administrations fondent leurs décisions. Enfin et finalement, pour le reste de l'administration qui peut utiliser des données collectées par d'autres services pour offrir des prestations électroniques sans devoir demander à nouveau des informations au citoyen-ne (principe « *only once* »). Innovation, transparence et efficacité sont les caractéristiques d'une digitalisation réussie qui sont intimement liées à la manière de gérer les données de ses services.

Pour atteindre cet objectif, il est impératif que le canton de Fribourg au même titre que plusieurs autres cantons et que la Confédération se dote d'une stratégie de publication de ses données, sur le modèle de la stratégie *Open Government Data* (OGD) de la Confédération adoptée en 2014.

Les cantons de Genève, Zürich, Bâle-Ville, St-Gall, Zoug, Thurgovie et les Grisons ont déjà mis en œuvre des mesures dans ce domaine. Plusieurs autres y réfléchissent.

Une des mesures des stratégies OGD est l'établissement d'un inventaire des données collectées et gérées par l'administration, indépendamment du fait que ces données soient publiables ou non selon les principes OGD. Etant donné que la digitalisation de l'Etat doit aussi aboutir à une plus grande efficacité du fonctionnement de ses services, avoir une vision d'ensemble sur les données sous gestion dans chacun de ses services en est le point de départ.

En plus de servir dans un plan d'action pour la mise en place de e-services transverses et de permettre d'organiser la planification d'une mise à disposition de données selon les principes OGD, un tel inventaire a aussi toute sa raison d'être pour planifier l'archivage électronique des données traitées par l'administration cantonale.

Le canton de Fribourg ne se trouve pas aujourd'hui dans la liste des acteurs OGD en Suisse. Dès lors, les questions suivantes se posent :

1. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre sur pied une stratégie *Open Government Data* à l'instar de nombreux autres cantons ?

2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'initier un processus d'inventoriage des données gérées par son administration comme base de travail pour le développement de ses e-services, et pour une éventuelle publication selon les principes OGD et comme outil de planification pour évaluer les besoins d'archivage numérique de son administration ?
  3. Dans le cas contraire, quelle stratégie le Conseil d'Etat entend-il développer pour d'une part rendre les données le plus accessibles possible et d'autre part pour archiver ces données ?
-